

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Méry (73)

SEANCE du lundi 14 novembre 2022 à 21H30

Le conseil municipal de la Commune de Méry dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 21h30 le lundi 14 novembre 2022 en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 09/11/2022.

Madame le Maire ouvre la séance du conseil à 21H30 et fait appel des membres de l'assemblée :

PRESENTS : Nathalie FONTAINE, Maire de Méry, Stéphane ROULET, Christian PERRUISSET, Annick TORNICELLI, Aurélie VIEIRA, Yvan BESSON, Jean-François BUFFET, François FOURCHES, Bérangère E SILVA, Odile VALLET, Aurélie VIEIRA, Martine BATSALLE, Patrick JACQUIN, Pascale GLOUANNEC, Stéphane LOI, Virginie CHAUMARD, Kévin VILLIOD.

Absent : Bruno EXERTIER, Carole FLENET, Lisa MICHOT

PROCURATIONS : Carole FLENET donne procuration à Nathalie FONTAINE, Lisa MICHOT donne procuration à Aurélie VIEIRA,

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-François BUFFET

Madame le Maire propose 4 délibérations supplémentaires au conseil municipal ; celui-ci accepte à l'unanimité. Elles seront inscrites ainsi n°4/2022.

.....

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2022 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

- **ECLAIRAGE PUBLIC**
 - N° 41/2022 : extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune de Méry.
Rapporteur : Stéphane LOI
Vote : adoption à l'unanimité
 - N° 42/2022 : convention de participation financière avec l'association syndicale « Le Clos des Lys » pour l'éclairage public communal du PAE des Jacquiers
Rapporteur : Christian PERRUISSET
Vote : adoption à l'unanimité
- **RESSOURCES EN EAU**
 - N°43/2022 : PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU – PGRE – OPERATION « EAU CLIMAT, ON AGIT »

Rapporteur : Nathalie FONTAINE

Vote : adoption à l'unanimité

- **TRAVAUX**

- N°44 : attribution du marché de réfection de la chaussée et d'enfouissement des réseaux chemin des Exertiers

Rapporteur : Christian PERRUISSET

Vote : adoption à l'unanimité

- **ADRESSAGE**

- N°45/2022 : lancement du plan d'adressage de la commune : numérotation et dénomination des voies

Rapporteur : Stéphane ROULET

Vote : adoption à l'unanimité

DELIBERATIONS SUPPLEMENTAIRES

- **TRAVAUX**

- N°46/2022 : avenant financier chemin du Haut de Fournet

Rapporteur : Christian PERRUISSET

Vote : adoption à l'unanimité

- **DEMANDES DE SUBVENTION**

- N°47/2022 : Demande de subvention FDEC dans le cadre des travaux chemin des Exertiers

Rapporteur : Christian PERRUISSET

Vote : adoption à l'unanimité

- N°48/2022 : attribution d'une subvention FDEC

Rapporteur : Christian PERRUISSET

Vote : adoption à l'unanimité

- **FORET**

- N°49/2022 : Délimitation ONF des coupes d'affouage, nomination des garants de coupes ET FIXATION DU COÛT DE LA COUPE en forêt communale de MERY.

Rapporteur : Stéphane LOI

Vote : adoption à l'unanimité

.....

DELIBERATIONS

DELIBERATION 41: EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MERY

RAPPORTEUR : Stéphane LOI

Il est rappelé la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie et de la protection de la biodiversité. Une réflexion a été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Une enquête s'est déroulée entre le 3 mars et le 18 mars 2022 auprès des habitants de la commune afin recueillir leur avis via un questionnaire à renseigner. Une majorité a approuvé cette démarche et a acté que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23h à 6h du matin. Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 42 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC L'ASSOCIATION SYNDICALE « LE CLOS DES LYS » POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL DU PAE DES JACQUIERS.

RAPPORTEUR : Christian PERRUISSET

Lors de la réalisation des travaux d'aménagement du PAE des Jacquières, les lampadaires d'éclairage public ont malencontreusement été raccordés au compteur électrique du lotissement privé « Le Clos des Lys » jouxtant ces travaux, qui supporte donc la facturation depuis la mise en service en octobre 2021, soit un montant arrêté au 30/09/2022 à un total de 848.45 €.

Afin de remédier à ce problème, en accord avec le lotissement, le raccordement de ces luminaires au réseau public sera effectué en même temps que les travaux d'extension du PAE courant 2023. Dans l'attente, il convient de prendre en charge ces dépenses et de rembourser l'association syndicale depuis octobre 2021 pour un montant de 848.45 € au 30/09/2022 jusqu'à la modification du branchement et d'autoriser Madame le Maire, à signer la convention de participation financière en découlant, avec l'association syndicale « Le Clos des Lys ». Cette dépense sera imputée au compte 60612 – frais d'électricité.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 43 : PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU – PGRE – OPERATION « EAU CLIMAT, ON AGIT »

RAPPORTEUR : Nathalie FONTAINE

Depuis 2016, les différents acteurs du territoire (gestionnaires eau potable, filière agricole, entreprises) sont engagés dans un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) porté par le CISALB et visant l'atteinte d'un équilibre durable entre les prélèvements d'eau, la ressource disponible et les besoins des milieux aquatiques.

Dans ce cadre, il est proposé d'engager la commune dans l'opération « EAU climat, on agit ! » s'adressant aux 64 communes du bassin versant du lac du Bourget et aux 14 communes de Grand Chambéry situées sur le bassin versant du Chéran.

L'opération « EAU climat, on agit ! » s'inscrit dans la continuité du PGRE et fait écho aux Plans climat-air-énergie-territoire (PCAET) portés par Grand Chambéry et Grand Lac. Son objectif est de mettre en œuvre à l'échelle communale, un plan d'actions visant à adapter les pratiques et usages de l'eau au changement climatique. C'est par l'exemplarité des communes que l'action citoyenne pourra se mettre en œuvre.

Dans le cadre de leurs compétences respectives, le CISALB, Grand Chambéry et Grand Lac accompagneront techniquement et administrativement les communes dans la bonne mise en œuvre de leur plan d'actions.

L'engagement de la commune se formalise par la signature de la convention annexée à l'accord cadre et joint à la présente délibération.

Certaines actions peuvent être subventionnables par l'Agence de l'Eau.

Il a été acté la désignation de 3 référents pour la mise en œuvre du plan de gestion : Stéphane LOI, élu, Olivier REVOL et Sophie JANIN, agents de la commune.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 44 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE REFECTION DE LA CHAUSSEE ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX CHEMIN DES EXERTIERS

Rapporteur : Christian PERRUISSET

La consultation pour le marché de travaux chemin des Exertiers réparti en 2 lots a été réalisée du 20 septembre 2022 au 11 octobre 2022. La CAO s'est réunie le 27 octobre 2022.

L'entreprise attributaire du marché et la société EIFFAGE pour un montant total de 76 639,51 € HT soit 52 558, 91 € HT pour le lot 1 « revêtements », et 24 080,60 € HT pour le lot 2 « électricité basse tension ».

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 45 : LANCEMENT DU PLAN D'ADRESSAGE : DENOMINATION DES VOIES ET NUMEROTATION DES BATIMENTS

Rapporteur : Stéphane ROULET

Il est exposé l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune, numérotage et dénomination des voies.

Une meilleure identification des lieux dits et des maisons facilite à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons et la localisation via les assistants de navigation. Cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers ou locaux professionnels.

La réalisation de ce plan d'adressage est confiée à un prestataire.

Le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles. La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Par la suite, le conseil municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage des voies.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 46 : AVENANT FINANCIER POUR LE LOT 1 VRD - TRAVAUX CHEMIN DU HAUT DE FOURNET

Rapporteur : Christian PERRUISSET

Lors du conseil municipal du 20 septembre 2021, la commune a attribué le marché de travaux chemin du Haut de Fournet à l'entreprise EIFFAGE pour un montant total HT de 186 916,65 €HT soit 224 299,98 €TTC,

Des travaux complémentaires ont été engagés. Ils sont les suivants en HT :

• Sur le poste 2 : travaux préparatoires	:	3 111.22 €
• Sur le poste 3 : voirie et revêtement	:	14 275.53 €
• Sur le poste 4.1 : tranchées humides et secs	:	1 275.53 €
• Sur le poste 4.2 : réseau eau pluviale	:	5 354.00 €
• Sur le poste 4.6 : réseau télécom	:	1 128.50 €
Total travaux complémentaires HT	:	25 094.25 €

L'avenant n°1 du marché de travaux peut être signé par Madame le Maire.

Christian Perruisset explique que cet avenant est dû par d'une part à l'augmentation du prix du bitume et d'autre part, par le confortement de la chaussée rendue fragile par un ouvrage hydraulique souterrain et la reprise du trop-plein bouché.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 47 : DEMANDE DE SUBVENTION FDEC DANS LE CADRE DES TRAVAUX CHEMIN DES EXERTIERS

Rapporteur : Christian PERRUISSET

La commune de Méry sollicite l'aide du Département pour la réfection de la voirie et de l'enfouissement des réseaux chemin des Exertiers. En effet, cette voie très dégradée nécessite des travaux de remise en état pour une meilleure sécurisation des usagers – véhicules, piétons, vélos - et habitants.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 48 : DEMANDE DE SUBVENTION FDEC - PAC SALLE POLYVALENTE

Rapporteur : Christian PERRUISSET

La commune de Méry, soucieuse de la consommation d'énergie de ses bâtiments, sollicite l'aide du Département pour le changement du mode de chauffage de la salle polyvalente. En effet, l'installation actuelle vétuste et consommatrice d'énergie connaît de gros dysfonctionnements et la salle communale actuelle ne peut plus accueillir activités et festivités.

Aussi, la commune a décidé de changer le mode de chauffage et d'installer une PAC performante et nettement plus économe.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 49 : DELIMITATION ONF DES COUPES D'AFFOUAGE, NOMINATION DES GARANTS DE COUPES ET FIXATION DU COÛT DE LA COUPE EN FORET COMMUNALE DE MERY

Rapporteur : Stéphane LOI

Dans le cadre des coupes de bois, destinées à l'affouage, relevant du régime forestier, et prévu au plan d'aménagement en cours, il est demandé à l'ONF de procéder au martelage des bois situés sur la parcelle n°3 pour un volume estimé à 100m³.

Pour la délivrance des bois sur pied des bois d'affouage, des garants sont désignés, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied ; il s'agit de JEANTET Alain et MARTIN DOS SANTOS José.

Par ailleurs, il est proposé d'augmenter le coût de la coupe par participant et de passer de 30 à 50 € et de réactualiser le « règlement des coupes affouagères » qui date du 25 octobre 2014 en concertation avec les affouagistes, l'arrêté municipal portant la modification sera affichée en Mairie et transmis à la Préfecture.

Délibération approuvée à l'unanimité.

FIN DE LA SEANCE DES DELIBERATIONS : 22h45

A Méry, le 28 septembre 2022

Mr Jean-François BUFFET
Secrétaire de séance



Nathalie FONTAINE
Maire et Présidente de séance



QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Nathalie FONTAINE

- **Réunion publique du 7 novembre sur la route des Briques** : le bureau d'études a présenté le projet devant une assemblée réactive. Grand-Lac a exposé les travaux sur le changement des conduites d'eau potable et l'installation de compteurs en bordure de la voie départementale. Des propositions ont été émises et sont à l'étude.
- **Projet CISALB – le Toron** : Une crue exceptionnelle a eu lieu en 2008, et d'autres de moindre importance s'en sont suivies. Aussi, un périmètre PPRI a été établi. Le CISALB lance avec le RTM des travaux en 2023 pour améliorer la situation en cas de crue du Toron. Ils débiteront au-dessus du captage et seront suivis par d'autres interventions le long du torrent.

Le CISALB va se rendre également chez les habitants du périmètre pour faire préconisations préventives.

- **Projet centre-bourg** : la réunion de restitution aura lieu le lundi 21 novembre à 18h30.
- **Réouverture de la salle polyvalente** : en attente du protocole de remise en chauffe.
- **Plan de sobriété énergétique** : la Mairie a élaboré un plan de sobriété énergétique pour contenir les dépenses liées à l'énergie. Il a été distribué aux agents de la commune.
- **Agrandissement de la cantine** : le préalable est de faire une projection des enfants rentrant à l'école l'année prochaine et dans 2 ans pour mesurer l'opportunité de la construction.

➤ **CAS**

Rapporteur : Martine BATSALLE

Animation réussie avec le quadrille d'Elsa dans le cadre de la semaine bleue. Mobiliser davantage les aînés.

Repas de aînés : dimanche 4 décembre 2022.

➤ **Animation**

Rapporteur : Aurélie VIEIRA

Dimanche 4 décembre 2022 : repas des aînés.

17 janvier 2023 à 19h : vœux de maire.

➤ **SIVU**

Rapporteur : Odile VALLET.

Le centre de loisirs fait le plein, des demandes sont en attente et il est toujours à la recherche d'animateurs.

➤ **Biodéchets**

Rapporteur : Aurélie VIEIRA

Grand Lac va installer 4 containers pour recueillir les bio-déchets de l'habitat collectif et seront installés sur les aires de tri.

4 localisations : 1 à côté de la coiffeuse, 1 à côté des Dimes, un à côté de Trignat et un vers les Chlorophylles.

FIN DE LA SEANCE DES QUESTIONS DIVERSES : 23H30
